



# Cfaa24

CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS AGRICOLES  
DE LA DOROGNE



*Formations CAP et BAC PRO*

## Métiers de la production Horticole

Sur le site de La Peyrouse, le CFAA 24 vous propose plusieurs formations en fonction de votre âge et de votre orientation professionnelle. Ces formations sont toutes rémunérées et en alternance, avec un temps en entreprise et un temps au CFAA 24 pour l'enseignement théorique et pratique.

- + 2 ou 3 ans de formation rémunérée et gratuite
- + Un établissement à taille humaine (taille des groupes facilitant le suivi pendant les cours)
- + Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- + Formation aux CACES 1,8,9
- + Formation au Certiphyto applicateur ou décideur
- + Une adaptation des parcours en fonction des tests de positionnement
- + Un suivi personnalisé (bilan individuel semestriel, référent pédagogique...)
- + Valorisation des périodes en entreprise

Au programme	Temps de formation	Métiers et activités
<b>CAPa</b> <b>Métiers de l'agriculture</b>	12 semaines en CFA 40 semaines en entreprise	<b>Agent horticole ou de cultures légumières</b> : Il prépare et met en place les cultures, les entretient et peut réaliser la protection des plantes. Il utilise et entretient des équipements d'irrigation, de fertilisation et parfois de climatisation. Il participe aux récoltes, au tri et au conditionnement.
<b>BAC PRO</b> <b>Productions horticoles</b>	18 semaines en CFA 34 semaines en entreprise	<b>Chef d'équipe</b> : Il assure, au-delà de la réalisation des opérations culturales, la gestion technique de la production et la formation des nouveaux personnels. Il planifie les travaux.

## Poursuite d'étude possible après le CFA

<b>POST BAC PRO</b>	BTS	<b>Chef de culture ou responsable de serre</b> : Il gère la production, l'organisation des travaux et l'encadrement du personnel.
---------------------	-----	---

## Une formation gratuite et rémunérée par l'entreprise

Rémunération*	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
De 16 à 18 ans	<b>25%</b> (374,62€)	<b>37%</b> (554,44€)	<b>53%</b> (794,20€)
De 18 à 21 ans	<b>41%</b> (614,38€)	<b>49%</b> (734,26€)	<b>65%</b> (974,02€)
Plus de 21 ans	<b>53%</b> (794,20€)	<b>61%</b> (914,08€)	<b>78%</b> (1168,83€)

\* sur le taux du SMI de l'année 2018 et pour le département de la Dordogne.

## Aides financières pour le jeune

- Des aides financières ponctuelles pour le jeune (allocation de rentrée, le fonds social des apprentis)
- Aide au premier équipement professionnel
- Aide au financement du permis B
- Des aides financières pour l'hébergement, la restauration, le transport
- Aide aux transports : de 50€ à 360€ par an en fonction de la distance entre l'entreprise et le CFA
- Tarifs hébergement par semaine aide déduite : 37,24€
- Tarifs restauration par semaine aide déduite : 14,05€
- Aides financières pour les apprentis en situation de handicap

## Aides financières pour des entreprises du secteur privé :

- de 1600€ à 8000€ d'aides en fonction de la taille de l'entreprise et de l'âge de l'apprenti, exonération des cotisations patronales et salariales (hors accident du travail et maladie professionnelle)
- des aides supplémentaires pour la formation d'apprentis en situation de handicap
- Pour toutes informations complémentaires, le CFAA 24 peut apporter son expertise avec une étude personnalisée sur la faisabilité du projet.

## Qui peut s'inscrire ?

Toutes personnes ayant entre 16 et 30 ans (ou 15 ans pour les sortants de 3<sup>ème</sup>). Conditions d'admission par niveaux de formation :

**CAP** Sortant de 3<sup>ème</sup> ou âgé de 16 ans

**BAC PRO** Sortant de 3<sup>ème</sup> ou 2<sup>de</sup>

**BTS** Sortant de Bac ou Bac Pro

- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap ou pour un contrat de professionnalisation.
- L'entrée en formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise
- **Prenez contact avec le CFAA24 pour recevoir une aide dans cette recherche.**

## les entreprises qui recrutent :

- Exploitations horticoles
- Exploitations arboricoles
- Maraichers
- Pépiniéristes
- Groupements d'employeurs
- Les collectivités territoriales

Établissement public de Dordogne



Informations et inscriptions :

☎ 05.53.02.62.00

🌐 [www.perigord.educagri.fr](http://www.perigord.educagri.fr)

